

# La varicelle dans les crèches et les écoles

Information aux parents



Fiche signalétique de l'agent pathogène varicelle

Chers parents,

La varicelle est une infection virale très contagieuse qui touche principalement les enfants. Elle se caractérise par une éruption cutanée qui démange fortement, des vésicules rouges et une légère fièvre. Conformément à la loi sur la protection contre les infections et aux recommandations du RKI, les personnes suspectées d'être malades ne doivent pas entrer dans les établissements communautaires tels que les écoles ou les jardins d'enfants.

Une personne infectée est contagieuse deux jours avant l'apparition des premières vésicules et jusqu'à ce que celles-ci soient guéries. Comme la varicelle est très contagieuse, on peut partir du principe que toute personne en contact avec elle, qui n'a pas encore été elle-même malade et qui n'est pas vaccinée, est contaminée. En règle générale, une personne qui a été vaccinée deux fois contre la varicelle ou qui a déjà eu la maladie est protégée contre la contagion.

**C'est pourquoi, dans la région urbaine d'Aix-la-Chapelle, l'accès est interdit aux personnes suivantes qui fréquentent un établissement communautaire et qui ne sont pas protégées contre la contagion par un vaccin ou une maladie déjà contractée.**

- Les enfants de la même classe, du même groupe à la crèche
- En cas de prise en charge dans plusieurs classes/groupes, plusieurs classes/groupes peuvent également être concerné(e)s, par exemple dans le cadre de la prise en charge de l'après-midi
- Les frères et sœurs d'une personne malade

L'interdiction d'accès est valable **pendant 16 jours (temps d'incubation moyen)**.

Les enfants/adultes qui sont vaccinés ou qui ont déjà eu la varicelle peuvent continuer à fréquenter l'établissement. Ceci est vérifié par l'établissement.

Si un enfant (non malade ou vacciné) est vacciné dans les cinq jours suivant le premier contact, l'enfant peut immédiatement réintégrer la structure collective.

## StädteRegion Aachen

Der Städteregionsrat    Telefon +49 241 5198-5300  
A 53 | Gesundheitsamt    E-Mail [infektionsschutz@staedteregion-aachen.de](mailto:infektionsschutz@staedteregion-aachen.de)  
52090 Aachen            Internet [staedteregion-aachen.de](http://staedteregion-aachen.de)

Mehr von uns auf

